

LE MAGAZINE  
D'INFORMATION  
MUNICIPALE

JANVIER 2021

n°3

# Mag'liSSard

BULLETIN BIMESTRIEL



PAGE 3  
**Information mairie**



PAGE 12  
**Conseil municipal**



PAGE 14  
**Un peu d'histoire...**



PAGE 15  
**Le coin des associations**

[www.malissard.fr](http://www.malissard.fr)

# Renseignements utiles

## Mairie

5, place de la mairie  
26120 Malissard  
Tél. : 04 75 85 22 00  
Fax : 04 75 85 45 77  
mail : contact.accueil@mairie-de-malissard.fr

### Horaires de réception du public

Lundi et mercredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00  
Mardi et vendredi de 8h00 à 12h00  
fermé le jeudi

## Vous pourrez rencontrer vos élus à la mairie

Maire : Jean-Marc VALLA  
sur rendez-vous.

Adjoint aux finances : Jean-Marc SOUCIET  
sur rendez-vous.

Adjointe à l'éducation, à la jeunesse, et aux affaires sociales : Laure BLANDIN-JOUBERT  
le mercredi après midi sur rendez-vous.

Adjoint à la communication : Laurent BARRAL  
le mardi après-midi ou le vendredi après-midi sur rendez-vous.

Adjointe à l'environnement et à la sécurité : Évelyne CHALÉAT  
le samedi matin sur rendez-vous.

Adjoint à l'urbanisme : Pascal ALBOUSSIERE  
le mardi matin sur rendez-vous.

Adjointe à l'animation, aux associations, à la culture et aux sports : Florence BRES-DUFOUR  
le lundi matin sur rendez-vous.

### Permanences des élus :

Depuis le début du mois d'octobre, une permanence des élus est mise en place. Vous pouvez venir les rencontrer chaque premier lundi du mois de 17h00 à 19h00 ou tous les samedis matins de 10h00 à 12h00.

## Marché

Mercredi matin de 8h00 à 12h00  
Place de la poste

## La Poste 04 75 85 24 57

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00, et le jeudi de 9h00 à 11h30.

## Pharmacie de garde

Pour connaître la pharmacie de garde, composer le 3915

## Bibliothèque 04 75 85 47 69

Ouverture jusqu'à nouvel ordre :

- lundi de 16h15 à 18h00
- mercredi de 9h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00
- samedi de 10h00 à 12h00

## Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s de Malissard

### Les Permanences Infos/ Conseils :

Accueil sur RDV auprès du RAM Valence-antenne Beaumont Malissard Montéleger, pour obtenir la liste des assistantes maternelles ou être accompagné dans les démarches liées au contrat :

Contact : Tél. 04 75 55 30

Mail : ram-valence@valenceromansagglo.fr

Permanence du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00 et le mercredi toute la journée.

## VALENCE ROMANS AGGLO

Standard - Tél. : 04 75 81 30 30

## Déchets :

La gestion des déchets est gérée par Valence Romans Agglo.

Informations et renseignements à :  
dechets@valenceromansagglo.fr

Le ramassage des ordures ménagères a lieu les mercredis matins et samedis matins selon les secteurs, y compris les jours fériés (sauf le 1<sup>er</sup> mai).

La collecte des déchets dangereux se fait uniquement les troisièmes lundis du mois de 15h à 18h. Les déchets seront immédiatement emportés par le camion de collecte afin d'éviter le stockage sur site.

## Déchèteries les plus proches :

### Beaumont-Lès-Valence

Z.A. les Moriettes  
Lundi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
Du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00  
Samedi 9h00 17h00 sans interruption

### Montvendre

Quartier le Molle  
Lundi, mercredi, vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00  
Mardi et jeudi de 15h00 à 18h00  
Samedi de 9h00 à 17h00 sans interruption

Des bennes dédiées aux déchets d'ameublement sont disponibles dans les déchèteries de : Marches, Alixan, Etoile-sur-Rhône et Saint-Marcel-lès-Valence.

## Assainissement et eaux pluviales

assainissement@valenceromansagglo.fr  
Tél. : 04 75 75 41 33

## Éclairage public

eclairage.public.sud@valenceromansagglo.fr  
Tél. : 04 75 75 41 54

## Valence Romans déplacements

secretariat@valenceromansdeplacements.fr  
Site internet : www.valenceromansdeplacements.fr  
Tél. : 04 75 60 26 70

## Service patrimoine - pays d'art et d'histoire

villedartetdhistoire@valenceromansagglo.fr  
Tél. : 04 75 79 20 86

## Maison de l'habitat

44 rue Faventines - 26000 Valence  
Tél. : 04 75 79 04 01

## SIEPV (Syndicat Intercommunal des eaux de la Plaine de Valence)

Tél. : 04 75 58 83 91

## Etat civil

### Cartes nationales d'identité et passeports

Un nouveau service : la « pré-demande en ligne » L'utilisateur est désormais invité à remplir sa pré-demande de carte nationale d'identité en ligne. En procédant ainsi, il gagnera du temps car il n'aura plus à renseigner de formulaire papier au guichet de la mairie.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de titre que les renouvellements,

même dans les cas de perte ou de vol.

Pour effectuer une pré-demande en ligne, il suffit de créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et de saisir son état-civil et son adresse.

Contactez les mairies stations équipées de dispositif de recueil.

Les communes équipées les plus proches : Chabeuil, Valence, Bourg-Lès-Valence, Crest, Portes-Lès-Valence. Il convient de prendre un rendez-vous au préalable par téléphone.

## Recensement citoyen :

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement qui lui permettra de s'inscrire à la conduite accompagnée, de passer son permis de conduire, examens scolaires et concours. Il sera convoqué ultérieurement à la journée défense citoyenneté par le bureau du service national. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat) avant 18 ans notamment. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une attestation de situation administrative. Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Documents à fournir : pièce d'identité, livret de famille et justificatif d'identité.

## Infirmières

### M<sup>me</sup> BEDROSSIAN :

1, allée des Écoliers 26120 Malissard  
Tél. : 06 62 16 08 44

### Cabinet infirmier des Véores :

5, rue de l'église 26120 Malissard  
Tél. : 04 75 25 40 83

M<sup>me</sup> Céline AUBERT (IDE/puéricultrice)

M<sup>me</sup> Anne-Lise DELORBRE (IDE)

M<sup>me</sup> Élodie QUINSON (IDE)

M<sup>me</sup> Fabienne REYNAUD (IDE)

M<sup>me</sup> Laure SOUCHON (IDE)

M<sup>me</sup> Lætitia VALETTE (IDE)

Permanence au cabinet tous les mardis de 7h00 à 10h00 sans RDV (sur rendez-vous en période de Covid) hors vacances scolaires et jours fériés.

### Cabinet infirmier :

4, avenue du Vercors 26120 Malissard  
Tél. : 06 95 86 36 25

M. Raphaël HEGEDUESS (IDE)

M. Ghislain VENDEL (IDE)

Permanence au cabinet tous les vendredis sans RDV de 7h30 à 11h00 hors vacances scolaires et jours fériés.

IDE = Infirmier Diplômé d'état

## Nouveau sur la commune : Massage Magnéto-sensoriel

Émilie MENIER-VINTENON sur RDV  
06 22 85 31 54

Responsable publication : **Mairie de Malissard**

Directeur de publication : Jean-Marc VALLA

Rédaction : Laurent BARRAL

Dépôt légal : **Janvier 2021**

Création graphique et impression :

**A.J.C. Impression**

**26120 Chabeuil**





## Edito du Maire

Chères Malissardoises, chers Malissardois,  
Au moment où je vous écris ces quelques lignes, il subsiste beaucoup d'incertitudes au sujet de la Covid-19.

Les commerces de proximité sont à nouveau ouverts, en respectant le protocole sanitaire.

Cela nous permet de retrouver un peu de normalité, en attendant la réouverture des cafés et restaurants en janvier. Nous l'espérons tous.

Nous savons pour autant que l'heure n'est pas à relâcher notre vigilance. Le virus n'a pas disparu. L'expérience du deuxième confinement nous a appris que trop de négligences dans la gestion du déconfinement ont provoqué très rapidement une nouvelle flambée de l'épidémie.

Nous devons être responsables et garder les gestes barrières indispensables. C'est grâce à cette rigueur collective que nous pourrons enfin voir cette pandémie derrière nous, et espérer un rebond de notre économie.

2020 aura été une année difficile, voire très difficile et douloureuse pour certains. Je pense aussi à nos aînés pour qui la solitude peut peser très lourd.

Espérons que 2021 soit une meilleure année et que nous puissions retrouver une vie « normale », autant que faire se peut.

Bonne année 2021 à tous...

Malissardoisement votre.

Jean-Marc VALLA

## Bonne année, bonne santé !

Voici venu le temps des vœux, vœux de bonheur, de santé, de prospérité ... Mais d'où vient cette coutume, d'où viennent tous ces souhaits que nous formulons chaque début d'année ?

Saviez-vous que le début de l'année n'a pas toujours été le 1er janvier ?

En 46 avant notre ère, l'empereur romain Jules César décida que le 1er janvier serait le Jour de l'An. Sous Charlemagne, l'année commençait à Noël, le 25 décembre. Du temps des rois capétiens, l'année débutait le jour de Pâques. C'est au XVe siècle, le 9 août 1564, que Charles IX, par l'édit de Rousillon, fixe le 1er janvier comme premier jour du premier mois de l'année.

Les romains dédiaient ce jour à Janus, le Dieu des portes et des commencements. D'ailleurs le mois de janvier doit son nom à ce Dieu Janus. Celui-ci avait deux faces, l'une tournée vers l'avant (le futur), l'autre vers l'arrière (le passé). C'est exactement ce que l'on fait le soir du réveillon, en se retournant sur l'an passé tout en voulant se projeter en avant dans le futur.

Le premier jour de l'année est en quelque sorte sacré, il marque notre destin pour toute l'année à venir. C'est une date de grande superstition où paroles, actes, rencontres, nourriture et dons sont des signes porte-bonheur. Si chaque pays, chaque peuple, chaque religion célèbre à sa manière cette fête, chacun a ses codes et ses rites immuables de « passage » pour éloigner le mauvais sort et attirer la chance lors des trois coutumes universelles du nouvel an : le réveillon, les vœux, les étrennes.

(Sources internet)

Cette année, particulièrement difficile pour nous tous, vient de s'achever. Nous lui tournons le dos et profitons de cette tradition des vœux pour espérer un monde meilleur, la fin de cette pandémie, le rétablissement du respect pour tous, l'abandon de la violence, et pourquoi pas, retrouver la signification des mots « bienveillance », « empathie », « tolérance ». Se rappeler qu'ensemble on va plus loin, que la liberté c'est le respect des droits de chacun et qu'elle ne se reconnaît qu'à ses limites, que les leçons de vie du Petit Prince de Saint-Exupéry sont toujours d'actualité. Surtout apprendre tout cela à nos enfants car « l'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde » disait Nelson Mandela. Et en ces temps si compliqués à vivre nous avons besoin d'imaginer un avenir meilleur pour nos enfants, que chacun de nous se sente responsable et s'implique à son niveau afin que le changement s'amorce... enfin.

Ainsi que le veut la coutume, et avec beaucoup de sincérité, l'équipe municipale vous souhaite une belle année 2021.

## Etat civil



### Naissance

Alessio TRACOL	le 07/11/2020
Éléa MASQUILIER	le 13/11/2020
Juliann LAMBERT	le 15/11/2020
Cléa VANDAMME	le 20/11/2020



### Décès

• Jacques FERNANDEZ  
le 24/10/2020



En raison de la crise sanitaire, le recensement de la population prévu à Malissard début 2021, est reporté à 2022.

## Santé

Dans notre précédent bulletin, vous avez découvert sur la page des numéros utiles, les coordonnées des infirmier(e)s de la Commune. Aujourd'hui nous vous signalons les professionnels de santé répertoriés dans notre base de données. Si votre nom n'est pas sur cette liste, nous vous prions de bien vouloir faire part de vos coordonnées au secrétariat de la mairie afin d'y paraître prochainement.

### Médecins Généralistes :

Maison Médicale Malissard  
10, avenue de Provence  
Dr AUBERT Marie-Odile,  
Dr BENYOUCEF Amel,  
Dr CARLO Thierry,  
Dr MOULINEAU-de-SAINT-OURS Bénédicte  
sur rendez-vous par téléphone de 8h30 à 12h30  
du lundi au vendredi au 04.75.80.26.26

### Dentistes :

Maison Médicale Malissard  
10, avenue de Provence :  
Dr CHAMBAZ Marie,  
Dr GLEIZES Alexandrine,  
Dr LIAUDET Philippe,  
Dr PEYRAT Robin,  
Dr TOURNAIRE Magali  
sur rendez-vous via internet : [www.rvdentistes.net](http://www.rvdentistes.net)  
ou au 04.75.85.26.49

### Pédicure - Podologue :

Maison Médicale Malissard  
10, avenue de Provence :  
M<sup>me</sup> ENJOLRAS Magali  
sur rendez-vous au 06.32.58.18.92  
ou sur le site internet : [doctolib.fr](http://doctolib.fr).

### Cabinet de Kinésithérapeutes :

2 bis, rue des 3 Bûches  
M<sup>me</sup> GILLES Nathalie,  
M. LAFONTAINE Thierry,  
M. BACCAR Maxence  
sur rendez-vous au 04.75.85.42.39.

### Ostéopathe, Masseur et kinésithérapeute :

4, avenue du Vercors  
M<sup>me</sup> VANTARD Aurélie  
sur rendez-vous au 06.58.93.79.23

### Ostéopathes :

9, place de la mairie  
M<sup>me</sup> FIORE Marlène  
sur rendez-vous au 06.70.19.37.80  
ou sur internet à [www.zenrdv.com](http://www.zenrdv.com)  
M. DERMONT Mathieu  
sur rendez-vous au 06.70.15.99.49  
ou sur internet à : [osteopathemalissard.com](http://osteopathemalissard.com)



### Psychologue clinicienne :

4 avenue du Vercors  
M<sup>me</sup> CICCONE Nina  
sur rendez-vous au 07.67.12.10.24

### Psychologique et psychothérapie :

place de l'église  
M<sup>me</sup> PRUD'HON Astrid  
sur rendez-vous au 06.80.13.22.40

### Bio énergétique :

place de l'église  
M<sup>me</sup> REBOUL CAZET Laure  
sur rendez-vous au 06.70.30.23.11

### Réflexologie :

9, rue des Pins  
M<sup>me</sup> METZLER Frédérique  
sur rendez-vous au 06.74.35.28.24  
ou sur [reflexologie-equilibre.com](http://reflexologie-equilibre.com)

### Psychothérapeute :

12 allée Clos des Bayles  
M<sup>me</sup> RAVEL PALAYSI Estelle  
sur rendez-vous au 06.03.02.28.76

### Diététicienne nutritionniste :

4 avenue du Vercors  
M<sup>me</sup> VERT Liziane  
sur rendez-vous au 07.49.23.90.14

### Pharmacie :

M. MARIN et M. TEYSSIER  
2, avenue de Provence  
Du lundi au samedi de 9h00 à 12h15  
et du lundi au vendredi de 14h30 à 19h15  
Tél. 04.75.85.26.54

### Vétérinaire :

place Émile Courthial  
M. GUFFANTI Marco  
sur rendez-vous au 04.75.79.16.71

## HALTE AUX DÉPÔTS SAUVAGES D'ORDURES

Notre commune est victime de dépôts d'ordures sauvages, de façon récurrente sur le chemin des Balayes et aux abords des conteneurs d'ordures. Ainsi au mois de novembre, ont été retrouvés soixante-quatre pneus près des conteneurs des Services Techniques, des sacs poubelles déversés le long du chemin des Balayes et un adoucisseur rue de l'Île des Gérins. Malheureusement cette liste est loin d'être exhaustive. Ces différents objets ont été déposés de façon volontaire, par des personnes, sur des propriétés privées et sur le domaine public. Ces faits contraignent les propriétaires des parcelles concernées et les services municipaux à éliminer ces déchets. Pour notre commune cette activité, gérée par le personnel municipal, représente un coût important chaque année. Ce temps pourrait être employé pour des missions plus gratifiantes.

Mais ces déchets constituent une nuisance très importante pour la collectivité. En effet, ils ont des effets directs sur notre qualité de vie, sur notre environnement mais aussi sur la santé publique. La dégradation des paysages, de notre cadre de vie, la pollution des sols et des cours d'eau en sont des exemples. Ainsi le Code Pénal prévoit des contraventions allant de la première à la cinquième classe (de 11 à 1500 euros) et le Code de l'environnement envisage une peine d'emprisonnement de deux ans, accompagnée d'une amende de 75 000 euros pour ce délit.

Si « le respect de l'environnement passe par un grand nombre de changements comportementaux » comme le précise Nicolas Hulot alors commençons dès 2021 à nous engager dans cette voie.



## MIEUX TRIER SES DECHETS, LA BONNE RESOLUTION DE L'ANNEE 2021

Vous cherchez une bonne résolution pour cette nouvelle année ? Pourquoi ne pas perfectionner vos gestes de tri et mieux gérer vos déchets ! Pas de panique, voici quelques précisions :

**EN VRAC  
DANS LE JAUNE**  
MES FLACONNAGES PLASTIQUES,  
EMBALLAGES MÉTALLIQUES,  
BRIQUES ALIMENTAIRES

**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
Oui aux bouteilles d'huile !

**EN VRAC  
DANS LE BLEU**  
MES PAPIERS,  
JOURNAUX ET CARTONS

**TRUCS ET ASTUCES !**  
Oui aux cartons de pizza !  
Mes gros cartons en déchèterie

**EN VRAC  
DANS LE VERT**  
C'EST FACILE!  
TOUS MES BOCAUX,  
BOUTEILLES EN VERRE

**BON À SAVOIR !**  
La vaisselle cassée  
à la poubelle

**EN SAC  
DANS LE GRIS**  
MON SAC POUBELLE  
TOUJOURS BIEN FERMÉ !

**À NOTER !**  
Des sacs limités à 50 litres  
pour l'apport volontaire

POINTS DE TRI PROCHES DE CHEZ VOUS, SUR [VALENCEROMANSAGGLO.FR](http://valenceromansagglo.fr)

**EN DÉCHÈTERIE POUR TOUS MES AUTRES DÉCHETS !**

**13 déchèteries à votre service !**  
Modalités d'accès, types de déchets, horaires sur [valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr)

**JE PENSE RÉEMPLOI**

Mes vieux vélos, petits équipements électriques et mobiliers non cassés peuvent être réutilisés ou transformés. Je les dépose dans les conteneurs réemploi des déchèteries équipées ou je les donne à des associations.

En partenariat avec la Recyclerie Nouvelle R, Emmaüs, À piques et à vélos, Rouloons En ville à Vélo et La Matériautherapie Valencienne Ateliers à l'ère

**JE DIS STOP À LA PUB**

Et hop, 30 kg de papier économisés par an ! Demandez votre sticker auprès de l'Agglo.

**POUR ENCORE MOINS DE DÉCHETS !**

Commandez le vôtre auprès de l'Agglo.

**Un doute ? Une question ?**  
Contactez-nous !

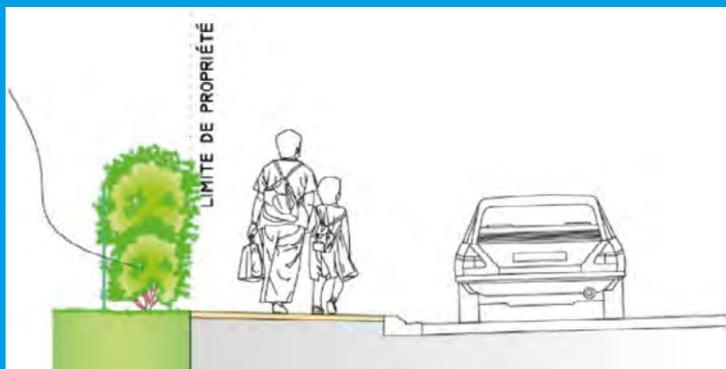
Vous pouvez contacter :  
La Commission Environnement de la commune :  
[contact.mairie@mairie-de-malissard.fr](mailto:contact.mairie@mairie-de-malissard.fr)

L'Agglomération :  
[www.valenceromansagglo.fr](http://www.valenceromansagglo.fr)  
Direction gestion des déchets :  
04 75 81 30 30

A partir du 01/01/2021, les consommateurs pourront solliciter l'aide de l'état pour la réparation de certains objets

## Taille des haies en bordure de voie publique

Tout propriétaire riverain du domaine public est tenu de tailler ses haies, en limite de propriété, afin de faciliter la libre circulation des piétons et des véhicules. Les haies peuvent être source de danger si elles empiètent sur les trottoirs ou les voiries. La responsabilité du propriétaire peut être engagée en cas d'accident.



Nous remercions, par avance, toutes les personnes dont les haies envahissent le domaine public, de bien vouloir procéder à leur taille pour le confort et la sécurité de tous.



### L'Agence Postale Communale (APC)

Durant notre campagne, nous nous étions engagés à maintenir les services de La Poste (tract n°2 : service de proximité). Promesse tenue avec la création d'une Agence Postale Communale dès le mois de Juin 2021.

Pourquoi une Agence Postale Communale (APC) ?

Entre 2013 et 2019, la fréquentation moyenne du bureau de Malissard est passée de 64 clients à 14 clients par jour. Le nombre moyen d'opérations a diminué de 416 à 125 par semaine. C'est pourquoi le bureau de Malissard qui devait ouvrir tous les matins, se retrouve régulièrement fermé (maladie, congés, formations...). La poste a donc réduit les créneaux horaires au minimum, comme le prévoit le contrat de présence postale.

Nous reconnaissons les efforts de la municipalité précédente pour éviter la fermeture du bureau mais cela n'a rien changé, et d'années en années les chiffres sont à la baisse.

Que faire ? continuer ainsi et ne jamais être certain de l'ouverture du bureau ? Ou chercher une solution en partenariat avec la Poste ?

Nous avons choisi la seconde solution : un partenariat entre La Poste et les communes a été mis en place depuis quelques années, et a permis de maintenir une offre de services de proximité aux habitants et à la vie économique locale (dernier exemple : la Commune de Montéléger). C'est ce qu'attend la population...

Il existe plus de 6000 APC en France dont plus de 10% se situent dans des communes de 2000 à 10000 habitants.

L'APC devrait être ouverte de 09h à 12h du Lundi au Samedi.

La poste s'engage à participer au recrutement et à la formation du personnel nécessaire. L'agent en charge de l'agence fera partie du personnel communal et pourra être sollicité pour d'autres tâches administratives... La poste versera une indemnité compensatrice garantie et réévaluée chaque année (couvrant un poste à mi-temps).

90 % des opérations du bureau de poste sont réalisables en APC. Le coût des travaux sera pris en charge à 50% par la Poste et 50% par la commune.

Les Malissardois retrouveront ainsi ce service de proximité qui leur manque tant.



### Pourquoi des Logements locatifs sociaux ?

La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) votée en 2000, s'applique aux communes de 3500 habitants, pour les communes faisant partie d'une agglomération de plus de 50000 habitants. Elle définit des règles en termes de mixité sociale et d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme).

Cette loi impose aux communes un minimum de 20% de logements sociaux. Les communes ne respectant pas le quota imposé se voient amendées de manière importante pour chaque logement manquant. Pour information, 80% des ménages sont éligibles à un logement social.

Nous vous présentons ci-dessous la simulation des pénalités que notre commune pourrait devoir payer, si le nombre d'habitants était supérieur à 3500.

Nombre de logements sur la Commune : 1370

Nombre minimum de logements sociaux que nous devrions avoir :  $1370 \times 20\% = 274$

Nombre de logements sociaux actuellement sur la Commune : 53

Nombre de logements sociaux manquants : 221

Potentiel fiscal/habitant pour Malissard : 222 €

La pénalité s'établit en multipliant le nombre de logements manquants par le potentiel fiscal par habitant :  $222 \text{ €} \times 221 \text{ logements} = 49\,062 \text{ €}$

Les communes ont 3 ans pour se mettre à jour lorsqu'elles franchissent la barre des 3500 habitants.

Le meilleur moyen de limiter ces pénalités est de démontrer, auprès des services de l'état, notre volonté d'atteindre les objectifs souhaités : c'est ce que nous faisons avec les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

## A quand la fibre pour tous et partout sur Malissard ?

Dans le précédent numéro, nous vous avons parlé de l'arrivée de la fibre optique sur notre village. Voici un point détaillé sur la situation.

De 7 à 77 ans, tout le monde s'y retrouve.

Les jeunes veulent jouer en réseau avec leurs copains, les moins jeunes veulent surfer sur le net et profiter des réseaux sociaux, les anciens veulent voir leurs petits-enfants loin de chez eux sur les écrans, et bien sûr, tout ça sans ramer, sans images mosaïques, sans voix saccadée. Si on rajoute tous ceux qui en ont besoin pour travailler, la fibre est forcément plébiscitée.

Tout le monde connaît le fil de cuivre qui transporte encore dans de nombreux endroits la voix, l'image et les données numériques. Mais la fibre, c'est quoi au juste : la fibre optique est la technologie la plus récente en matière d'accès à Internet. Elle permet le transfert des données à grande vitesse via la lumière. Elle est composée de minuscules cheveux de verre ou de plastique !

Et à Malissard, ça donne quoi ?

### L'objectif

1576 points à raccorder sur la totalité de la commune de Malissard (recensement 2020)

Fin 2022, on devra avoir 92% des 1576 points qui seront raccordés à la fibre.

Il restera 8% de cas très compliqués, à réaliser de manière ponctuelle à la demande des propriétaires.

### Et aujourd'hui ?

873 points sont raccordés soit 53% du total (chiffres mi-septembre 2020) et la presque totalité de ces raccordements le sont via les réseaux enfouis sous terre, en général les lotissements et le centre village.

703 points restent à faire à ce jour.

90% de ces raccordements doivent se faire en aérien via des poteaux et c'est là que ça se gâte !

Le raccordement via les poteaux obéit à quelques règles qu'il est bon de connaître pour comprendre pourquoi un certain nombre d'entre vous commencent à s'impatisser et à nous interpeller surtout avec le télétravail qui se développe et dont la population Malissardoise est très demandeuse.

### Règles pour le raccordement par poteaux

Le raccordement via des poteaux est 10 fois moins onéreux que l'enfouissement via des tranchées.

Le raccordement via poteaux demande obligatoirement des études de charge pour bien calibrer le nombre de poteaux à ajouter ou changer (les poteaux bois sont systématiquement changés par des poteaux fibre de verre).

Si les poteaux électriques ENEDIS sont utilisés, il faut vérifier si ceux-ci peuvent supporter la charge et si ce n'est pas le cas il faut rajouter un poteau fibre à côté.

Tous ces travaux demandent des permissions de voirie que la commune (service technique) doit étudier et valider point par point.

Quelques fois l'implantation des poteaux doit se faire dans des propriétés privées et il faut établir des conventions. Dans le cas où le propriétaire refuse, il faut trouver de nouvelles solutions ce qui peut rallonger et complexifier le travail et augmenter les coûts.

A noter que sur les routes départementales qui traversent la commune, la direction des routes (DIR) demande une implantation des nouveaux poteaux à 4 m du bord de la chaussée. Ce qui n'est pas forcément réalisable et demande donc de passer dans le domaine privé avec les contraintes vues au point précédent.

### Points travaux à venir

Orange s'occupe en priorité du nouveau quartier de la Trésorerie ouest car il est fibrable immédiatement en souterrain.

Implantation de poteaux pour fibrer les quartiers : rue du 19 Mars, rue de l'Île des Gérins, chemin de la Digeonne, allée de la Bourne, (Avenue du Vercors à l'étude).

### Points convenus avec Orange

ORANGE doit nous donner un échéancier de déploiement quartier par quartier pour pouvoir indiquer plus finement les échéances aux Malissardois demandeurs.

ORANGE nous transmettra en avance de phase, les conventions à traiter avec les propriétaires pour l'implantation de poteaux sur les domaines privés.

ORANGE nous fournira un document explicatif des démarches à l'attention des Malissardois.

### Enfin c'est à la charge de qui ?

Les travaux de fibrage externe sont entièrement pris en charge par ORANGE et ses sous-traitants (et non par la mairie) jusqu'aux boîtes de distribution dans les regards souterrains ou sur les poteaux.

3 mois après la pose des armoires et boîtes de distribution, la commercialisation sera ouverte par tous les opérateurs (Free, Bouygues, SFR, ...) et chacun pourra choisir celui qu'il souhaite. C'est l'opérateur choisi qui assurera la pose des fibres dans la partie privée de la maison ou du logement.

Rendez-vous sur le site boutique.orange.fr afin de connaître l'éligibilité de votre ligne

### Conclusion

La mise en place de la fibre est un sujet sensible qu'il convient de traiter avec efficacité dans les 2 ou 3 ans à venir. L'enfouissement se fera au fil du temps par des opérations programmées avec le SDED (Service public Des Energies de la Drôme). La prochaine opération se fera rue des écoles en lien avec le projet des travaux place Émile Courthial, début 2022.





## Rencontre avec un jeune créateur: Marceau Juillet

Marceau est un jeune lycéen de 16 ans actuellement en classe de première au lycée Camille Vernet, et qui partage sa vie entre Malissard et Montmeyran.

Intéressé par la mode depuis son plus jeune âge, il a commencé à dessiner des vêtements il y a deux ans après avoir reçu une tablette graphique en cadeau.

Depuis, Marceau crée des T-shirts et des sweat-shirts, homme, femme et enfants, sous la marque « VOLT ORIGINALS »,

Il rajoute tout de même qu'il est bien aidé par ses amis : photographe, mannequins...

Engagé dans l'écologie qu'il défend activement, il prévoit dans les mois à venir de ne réaliser que des vêtements bio. La création de son entreprise est toute récente puisqu'elle date du 1er décembre 2020.

Retrouvez ses créations

- sur [www.voltoriginals.fr](http://www.voltoriginals.fr)
- sur facebook : [www.facebook.com/voltoriginals](https://www.facebook.com/voltoriginals) et également sur Instagram :
- [www.instagram.com/voltoriginals/](https://www.instagram.com/voltoriginals/)

Souhaitons lui bonne chance dans son projet !



Le préfet de la Drome M. Hugues MOUTOUH a fait l'honneur de sa visite au sein de la Mission Locale de Valence et a souhaité saluer leur proactivité et leur travail. C'est le lendemain que 2 de nos élus ont été reçus par le directeur Mr PONSICH Régis, le directeur adjoint Mr ROBERTON Gérard, le coordinateur observation du territoire Mr GUILLOUD, et la responsable activité jeunes Mme TRUMPFES Karine.

La Mission Locale, association reconnue service public, a été créée en 1982. Elle est au centre de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans (révolus). Elle agit au quotidien pour la construction et l'animation de politiques locales d'insertion et de développement dans l'emploi et vers l'autonomie : emploi, orientation, formation, vie quotidienne (logement, carte bus, culture, sport, aides pour permis, BAFA... etc.), santé (bilan, formation secourisme, tabac, alcool, ateliers, vaccination, entretien psychologique...), accès aux droits (comprendre vos droits, lutter contre toute forme de discrimination...).

Tous les jeunes à partir de 16 ans peuvent prendre contact avec la Mission Locale, soit par téléphone (0475820180), soit par les QR Codes qui sont à leur disposition dans différents endroits du village et à la mairie. La Mission Locale peut se déplacer à Malissard, pour des réunions, ateliers...

Le directeur a comme projet de créer un « truck » (camion mobile) pour informer et se rapprocher au plus près de la population. Outre les affiches avec QR Codes, remis à jour régulièrement, la Mission Locale est présente sur Facebook, twitter, Instagram et LinkedIn.

Mr PONSICH est à la recherche de jeunes directeurs ou responsables sans diplôme, qui seraient prêts à donner un peu de leur temps pour parler de leurs parcours.

Renseignements auprès de la Mairie de Malissard.

La Mission locale Agglomération et Territoire du Valentinois est ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et 16h00 le vendredi.

La Mission Locale Agglomération et Territoire du Valentinois est située 3, Allée Bernard Gangloff à Valence et vous pouvez prendre rendez-vous avec un(e) conseiller(e) au : 04.75.82.01.80 ou en vous rendant sur le site web : <https://www.missionlocalevalence.com/>



Rejoignez-nous et suivez nos actualités sur l'ensemble de nos réseaux sociaux ci-dessous :





**La cérémonie du 11 novembre 2020** s'est déroulée en présence d'une dizaine de personnes conformément à la réglementation. Quelques élus, anciens combattants, représentants de l'école de Musique et pompiers ont participé à ce souvenir de mémoire. Après lecture du texte, Pierre Chantier a reçu de la part de Monsieur le Maire, la médaille des anciens combattants.

## Marché de Malissard

Quel bonheur de retrouver un peu de vie dans notre village, surtout le mercredi matin place de la poste où deux nouveaux commerçants ont rejoint notre marchand de fruits et légumes fidèle depuis de nombreuses années. Mickaël Sylvestre et son camion « un chef à domicile » qui nous concocte chaque semaines des plats à emporter différents (entrées, plats, desserts) réalisés sur place, vous propose également un menu de Noël alléchant. Nouveau venu également, mais enfant de la Commune, Théo Bernard le fromager qui vous propose une multitude de fromages à la coupe mais également de la charcuterie de Charpey. Souhaitons leur la bienvenue et espérons que de nouveaux artisans ou commerçants viennent rejoindre notre marché.





## Commission communication

Voici déjà le 3<sup>ème</sup> bulletin municipal depuis son grand retour, et nous remercions tous ceux et celles qui nous ont fait parvenir des remerciements et des encouragements... cela nous procure encore plus l'envie de vous informer...

Ce numéro comporte moins d'articles concernant nos associations pour les raisons que vous connaissez, en revanche vous découvrirez plus d'articles concernant vos préoccupations : la poste, la modification du plan local d'urbanisme, les logements sociaux, la fibre optique....

En ce qui concerne le site internet de la commune, ce sera pour l'équipe de la communication le gros « chantier de ce début d'année ». Le site actuel, vieillissant, ne répond plus aux attentes des habitants. A noter qu'en raison de problèmes techniques, celui-ci n'est plus mis à jour, mais reste néanmoins consultable. Aussi, nous invitons les détenteurs d'internet à se connecter à notre page Facebook : [www.facebook.com/communemalissard](http://www.facebook.com/communemalissard).

Enfin nous invitons petits et grands à nous transmettre par l'intermédiaire de la mairie, des clichés de leurs plus belles photos qui pourraient paraître dans notre magazine.



## Un petit point sur la commission Education jeunesse et affaires sociales

La pandémie liée à la COVID-19 a eu un terrible impact dans la vie y compris notre vie communale.

Nous avons de beaux projets qui n'ont malheureusement pas pu voir le jour en 2020.

Sachez néanmoins que la commission Éducation, Jeunesse et Affaires Sociales ne ménage pas ses efforts pour améliorer le quotidien de tous. Nous avons rencontré de nombreux intervenants et nous avons mis beaucoup d'énergie pour que nos projets puissent continuer d'avancer.

C'est pour cela que je souhaite vivement remercier tous les membres de cette commission :

Laurent Barral, Sylviane Dupret, Fabienne Esposito, Nicole Ferreira, Céline Ferreira-Valla, Francine Gaillard, Gérard Jourdan et Malika Meiter.

Nous souhaitons mettre en place une réunion publique pour vous présenter la mutuelle communale Mutualp, qui permet de bénéficier de tarifs avantageux via une mutualisation des contrats sur la région Auvergne Rhône-Alpes. Les contraintes sanitaires ne permettant pas les rassemblements, nous avons dû annuler. Il a donc été décidé de procéder à des permanences en mairie avec des entretiens individuels, respectant ainsi les protocoles sanitaires. Les permanences de décembre ayant remporté un grand succès, nous en organiserons de nouvelles pour 2021.

Nous avons instauré un dialogue avec les différents acteurs du groupe scolaire (l'équipe enseignante des deux écoles, l'ALSH, l'APAP et les représentants des parents d'élèves) pour des échanges constructifs et une coordination avec pour objectif le bien-être de nos enfants. Ce dialogue va nous permettre de mettre en place une réelle politique jeunesse. Pour 2021, un projet de bien vivre ensemble sera développé en partenariat avec les écoles et les différents acteurs. Le but étant de sensibiliser les enfants de la maternelle au CM2 aux différences de chacun et au respect de tous.

Nous avons également souhaité effectuer une veille auprès des personnes fragiles et de nos seniors. Pendant le confinement, nous avons contacté les personnes inscrites en mairie. Nous avons été présents par nos appels téléphoniques ou même en allant faire des courses. Sachez que vous pouvez toujours vous inscrire

sur notre registre en téléphonant au : 04 75 85 22 00.

Concernant les projets qui devraient naître en 2021 :

Ce premier trimestre 2021, un nouvel atelier de formation sur tablette verra le jour. Le but étant de faciliter l'accès au numérique pour les plus de 60 ans. Cette formation se fera sur plusieurs sessions et respectera les différentes mesures sanitaires.

Nous allons également mettre en place un Centre Communal d'Action Sociale. Le rôle principal du CCAS est d'orienter, recevoir et conseiller le public sur les démarches à effectuer dans le domaine social.

Grâce au CCAS, nous pourrions également mettre en place une action pour lutter contre l'isolement de nos aînés. Cette organisation aura pour but de créer du lien social. Nous recherchons donc des bénévoles. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la mairie au 04 75 85 22 00.

Un Conseil Municipal pour les Enfants (CME) verra aussi le jour en 2021.

Comme nous vous le disions lors de notre campagne électorale, nous souhaitons intégrer les enfants dans la vie communale et développer leur citoyenneté en créant un CME en collaboration avec les équipes pédagogiques. Seraient concernés les enfants du CE2 au CM2.

Nous vous disons à très vite pour de beaux projets.

Toute la commission Éducation, Jeunesse et Affaires Sociales vous souhaite une bonne année.



Les articles du prochain bulletin municipal devront être envoyés avant le 10 février 2021. Rendez-vous dans vos boîtes aux lettres début mars.



## Commission Animation Associations Sports et Culture

**Associations :** En cette fin d'année, alors que les associations sont toujours dans l'inquiétude de pouvoir reprendre « normalement » leurs activités, seuls nos jeunes sportifs ont repris leurs entraînements en plein air.

Nous réfléchissons à la création d'une animation autour du théâtre et de la comédie, qui nous l'espérons, pourra prendre forme dès la fin des contraintes sanitaires.

**Spectacle :** Le spectacle de plein air prévu au mois de septembre dernier, puis annulé, a pu être présenté aux enfants du périscolaire.

**Commerces :** Nous avons accueilli de nouveaux commerçants sur notre marché du mercredi et nous leur souhaitons la bienvenue (voir article page 9). Nous soutenons nos commerçants et leur souhaitons un avenir moins tourmenté. N'hésitez pas à vous rendre dans nos commerces pour leur apporter votre soutien.

**Secret de Noël :** Que de chamboulements ces dernières semaines ! Hélas, Une grande partie du programme a dû être annulée en raison des règles sanitaires.

Cependant, vous avez pu profiter des décorations très réussies sur les places de la mairie et de l'église, le tout, accompagné de chants de Noël et de jeux de lumières (voir article page 18 et 19).

Le sapin, prévu spécialement pour les enfants, a pu être décoré par les créations des enfants de l'école maternelle, le rendant magnifique avec toutes ces parures uniques aux couleurs de Noël. Non loin de là, petits et grands ont pu venir déposer leurs lettres au Père Noël, qui a pris soin de répondre à chacun d'eux...

Nous espérons que vous avez passé de belles fêtes de Noël, et, vous souhaitons une bonne et heureuse année, mais surtout que nous nous retrouvions en 2021 dans la joie et la bonne humeur afin de partager de bons moments animés... ensemble dans notre village.

Prenez soin de vous....



## Des nouvelles du plan local d'urbanisme, des procédures d'évolution en cours

Par délibération en date du 12 novembre 2020, la commune a prescrit la modification et la révision de son Plan Local d'urbanisme approuvé le 17 octobre 2017. Il s'agit de deux procédures autorisées par le Code de l'urbanisme afin de faire évoluer ce document de planification.

Le Code de l'urbanisme prévoit en effet plusieurs procédures qui permettent de modifier le contenu d'un Plan Local d'Urbanisme après son approbation. En fonction de la nature des modifications apportées au projet territorial il est nécessaire de distinguer plusieurs procédures.

### Pourquoi modifier le Plan Local d'Urbanisme ?

Lors de sa séance du 12 novembre dernier, la commune a tout d'abord engagé une procédure de **MODIFICATION SIMPLIFIÉE** de son document d'urbanisme afin de modifier plusieurs dispositions réglementaires, notamment :

**La hauteur des constructions** dans les zones UB, UL et 1AU afin d'assurer une harmonie architecturale des constructions. La hauteur des constructions est portée à 9 mètres au lieu de 8 mètres.

**La hauteur des clôtures** dans les zones UA, UB et UL afin de préserver l'intimité des habitants par rapport aux voies et aux emprises publiques. La hauteur des clôtures est portée à 1,60 mètre au lieu de 1,20 mètre.

**Le pourcentage de logements sociaux à réaliser sur le secteur de la Trésorerie est.** La commune de Malissard devrait être soumise à court terme au dispositif de la loi SRU qui impose un objectif de production de 20% de logements locatifs sociaux sur l'ensemble des résidences principales. A ce jour, la commune dispose de 2,3% de logements locatifs sociaux sur son territoire. Afin de s'engager dès à présent dans une démarche de rattrapage, le pourcentage de logements locatifs sociaux à réaliser sur le secteur de la Trésorerie Est (propriété communale) est porté à 60% contre 40% dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé (Voir article page 6).

### Comment participer ?

Contrairement à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme que vous avez connu en 2017, la procédure de modification simplifiée ne nécessite pas d'enquête publique. Cependant, le dossier de modification est mis à votre disposition en Mairie pendant 1 mois, à compter du 11 janvier. Un registre de concertation vous permet également de formuler vos éventuelles observations dès à présent.

### Quel est l'objectif de la révision du Plan Local d'Urbanisme ?

Parallèlement à la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme, la commune s'est engagée dans deux procédures de **RÉVISIONS ALLÉGÉES**.

**La RÉVISION ALLÉGÉE N°1** a pour objectif de rendre acte du jugement du Tribunal Administratif du 17 Mars 2020 annulant la délibération du Conseil Municipal portant approbation du Plan Local d'Urbanisme qui classe en terrain cultivé protégé quatre parcelles du centre-bourg. Par conséquent, cette première révision allégée a pour objet de :

- Supprimer la trame de terrain cultivé protégé ;
- D'inscrire ce secteur en zone à urbaniser ;
- De réaliser une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation qui exposera la manière dont la collectivité souhaite aménager ce secteur afin de respecter les prescriptions du SCOT et du PLH en matière de densité et de forme urbaine ;
- De mettre en place une servitude de mixité sociale afin d'inscrire la réalisation de logements locatifs sociaux dans un objectif de rattrapage.

**La RÉVISION ALLÉGÉE N°2** a pour objectif de corriger une erreur matérielle de zonage en reclassant une parcelle de la zone agricole A en zone UI, sur la zone d'activité du Guimand.

### Comment participer ?

Pour ces deux révisions allégées, un registre de concertation est d'ores et déjà mis à votre disposition en Mairie afin de recueillir vos éventuelles remarques.

A la suite de l'examen conjoint des Personnes Publiques Associées qui nous permettra de recueillir les avis des services de l'état (DDT), des différentes chambres consulaires (chambre d'agriculture, chambre de commerces et d'industrie, chambre des métiers), des différents services de Valence Romans Agglo, du SCOT du Grand Rovaltain, etc..., une enquête publique sera ouverte pour une durée de trente jours. Vous pourrez ainsi vous rendre en Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture pour consulter l'ensemble des documents relatifs aux révisions allégées. Le Commissaire Enquêteur tiendra plusieurs permanences au cours desquelles vous pourrez venir lui poser vos questions et émettre d'éventuelles remarques ou demandes dans le registre d'enquête. Vous aurez également la possibilité d'envoyer vos observations en mairie à l'attention du Commissaire Enquêteur.

# Conseil municipal du 27 août 2020

Présents : MM. JM VALLA, P. ALBOUSSIÈRE, B. ARNOUX, L. BARRAL, Mmes L. BLANDIN-JOUBERT, F. BRES-DUFOUR, E. CHALEAT, M. COUR, Mme S. DUPRET, M. ESCOFFIER, Mmes F. ESPOSITO, N. FERREIRA, C. FERREIRA-VALLA, F. GAILLARD, MM. L. JOUD, G. JOURDAN, P. LEFRANC, Mme MEITER, M. JM SOUCIET.

Absents excusés : MM. BARSCZUS et GILHARD, Mme ROUYEYROL  
Absent : M. COUR (délibérations 33 et 34)

Procurations : Mme Isabelle BLASSENAC à M. Pascal ALBOUSSIÈRE  
Secrétaire de séance : Mme Malika MEITER est désignée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT)

Le PV du Conseil Municipal réuni le 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

## CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 I 1°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget adopté par délibération n° 56/2019 du 19 décembre 2019,

Considérant la nécessité de prendre en considération les contraintes liées au COVID 19 avec la mise en œuvre de procédures spécifiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 19

DECIDE :

La création de deux emplois non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité à compter du 1er septembre 2020, Les emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique C. Le temps de travail sera adapté en fonction des contraintes (désinfection des locaux, accueil des enfants...).

La rémunération sera déterminée selon l'indice de rémunération du grade d'agent social et d'adjoint d'animation.

D'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## PACTE FINANCIER ET FISCAL AGGLO

Vu le code général des impôts, et notamment le VI et le 1°bis du V de son article L 1609 nonies C ;

Vu les délibérations du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Valence Romans agglo relative au pacte financier et fiscal en date du 6 juillet 2017, du 4 avril 2019 et du 23 janvier 2020,

Considérant le rapport de la CLECT approuvé en 2019,

Considérant que les dispositions antérieures sont maintenues,

Considérant la nécessité d'actualiser les conditions de révision des attributions de compensation au bénéfice des Communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 19

DECIDE :

- d'approuver les modifications du projet de pacte financier et fiscal,
- d'approuver à compter de 2020 la majoration des attributions de compensation au titre de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux perçue par la Communauté d'agglomération selon les principes suivants :

100 % des sommes perçues sur les installations de panneaux photovoltaïques en toiture pour les Communes de moins de 2 000 habitants, 30 % pour toutes autres Communes et installations de nature photovoltaïque.

## OPERATION EXTENSION CANTINE - OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE

Monsieur le Maire informe que l'opération « extension de la cantine » est désormais terminée et rappelle que la maîtrise d'œuvre de l'opération avait été confiée au bureau d'études intercommunal (BEI). La prestation du BEI étant déduite de l'attribution de compensation, il convient de passer une opération d'ordre budgétaire afin d'intégrer les honoraires dans l'opération.

Les honoraires du BEI pour la phase conception et réalisation de l'opération s'élèvent à 5 874 €.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 20

DECIDE :

d'ouvrir les crédits suivants :

SECTION INVESTISSEMENT	MONTANT	SECTION FONCTIONNEMENT	MONTANT
Opérations d'ordre de transfert entre section	+ 5 874 €	Opérations d'ordre de transfert entre section	+ 5 874 €
Virement à la section d'investissement (de la section de fonctionnement)	+ 5 874 €	Virement de la section de fonctionnement (en section d'investissement)	+ 5 874 €

## DESIGNATION DELEGUES AUPRES DU SDED

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Président du Syndicat départemental d'Energies de la Drôme, l'a sollicité pour désigner les délégués titulaires et leur suppléant qui siègeront au Comité syndical du SDED, dont la commune est membre.

Il rappelle que le Comité syndical est composé, notamment, d'un collègue comprenant les délégués des communes de plus de 2000 habitants. Ces délégués sont désignés par les Conseils municipaux à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 10 000 habitants ou fraction de 10 000 habitants.

La commune comptant 3297 habitants (population totale) et relevant du collège dit Groupe B, doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

En conséquence, le Conseil municipal DECIDE :

de désigner comme représentants de la commune au Comité syndical du SDED, au titre du collège dit Groupe B :

Mme Evelyne CHALEAT : déléguée titulaire  
M. Laurent JOUD : délégué suppléant

d'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président du Syndicat départemental d'Energies de la Drôme et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

## DESIGNATION DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Conformément aux statuts du SID approuvés par arrêté inter préfectoral du 7 février 2020, chaque commune doit élire deux représentants, un titulaire et un suppléant, au Syndicat d'Irrigation Drômois, qui seront appelés à siéger au sein d'un comité de territoire. En effet, au sein du SID, les communes sont regroupées en « Territoires » en fonction de régions agricoles homogènes, des ressources en eau et des réseaux d'irrigation les alimentant.

Dans un 2<sup>ème</sup> temps, le comité de territoire élira en son sein ses représentants (et leurs suppléants) au comité syndical du SID (deux délégués au comité syndical du SID, quelle que soit la surface irriguée souscrite et un délégué supplémentaire par tranche de 1.000 ha souscrite, au-delà de 1.000 ha).

En conséquence, le Conseil municipal DECIDE de désigner les délégués de territoire afin qu'ils procèdent à l'élection de leurs représentants au Comité Syndical.

M. Cédric COUR : délégué titulaire  
M. Patrick LEFRANC : délégué suppléant

et autorise Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président du Syndicat d'Irrigation Drômois et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

#### RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Conformément à la loi, M. le Maire informe que le Conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire des rapports annuels adoptés par cet établissement.

Considérant la version numérique du Rapport d'activités de l'année 2019 de l'agglomération Valence Romans Agglo transmis par l'agglomération Valence Romans Agglo,  
Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activités 2019 de l'agglomération Valence Romans Agglo.

#### QUESTIONS DIVERSES

**Lotissement Véronique – participation financière de la Commune à la réfection de la chaussée** : Monsieur le Maire informe que la communauté d'agglomération a sollicité la commune pour une participation financière au surcoût lié à la réfection en enrobé de la voirie

(consécutif à de nouvelles normes), lequel est d'un montant de 11 000 € HT.

La participation financière est entérinée par le Conseil Municipal (6 voix contre – Mmes. BLANDIN JOUBERT, BRES DUFOUR, CHALEAT, ESPOSITO, MM. BARRAL et LEFRANC, 2 abstentions de Mme MEITER et M. JOUD).

**Conventions CAUE** : M. ALBOUSSIERE rend compte au Conseil Municipal des échanges avec le CAUE concernant les projets du devenir du groupe scolaire et d'aménagement des espaces publics. La commune aura recours à un programmiste pour une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage afin de définir un programme fonctionnel de travaux, une enveloppe financière et un calendrier prévisionnel, préalable à la consultation d'une équipe de maître d'œuvre.

Le CAUE, dans le cadre de deux conventions, accompagnera notamment la commune dans la rédaction du cahier des charges pour la consultation du programmiste.

Le Conseil Municipal est favorable à la signature des conventions précitées.





# Le cheminement du local des pompiers de Malissard

Le corps des sapeurs pompiers a été créé par arrêté préfectoral en 1925.

15 pompiers étaient alors munis d'une pompe à bras, avant l'achat en 1945 d'une moto-pompe de 60m<sup>3</sup>. Le camion citerne acquis en 1966 fonctionnera pendant 30 ans.

Le 1<sup>er</sup> local se situait rue du lavoir ; il servait également d'entrepôt pour le corbillard municipal, qui, à l'époque, était tiré par un cheval. Ce local a ensuite été vendu par la municipalité.



Le 2<sup>ème</sup> local était situé à l'emplacement du préau de l'ancienne école jouxtant l'ancienne mairie, détruit en 2005 en raison de la construction de l'actuelle mairie.



Les pompiers s'installèrent alors à l'emplacement actuel.

# Des nouvelles de vos pompiers !!!

Nous arrivons au terme de cette année 2020, si particulière. Les sapeurs-pompiers de Malissard vont clôturer l'année avec un peu plus d'une centaine d'interventions à leur actif. Ils auront donné environ 50 000 heures de disponibilité sur l'année, et ce, réparti sur une vingtaine de pompiers. Le secours à personne représente un peu plus de 60% de nos interventions, 30% pour l'incendie et 10% pour les opérations diverses.

Les sapeurs-pompiers de Malissard restent également actifs sur le front associatif. En effet nous avons participé une nouvelle fois au Téléthon avec la vente de marrons chauds à emporter et la constitution de notre arbre de lumière. Nous remercions les Malissardois d'avoir répondu présents pour la bonne cause.

Si vous devez prendre une bonne résolution pour l'année 2021, pourquoi ne pas prendre la décision de devenir sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Malissard. Vous viendriez rejoindre nos 3 nouvelles recrues de l'année 2020, alors n'hésitez pas à nous contacter par le biais de la mairie ou au 06 18 96 00 54.

En espérant pouvoir vous rencontrer au cours de notre tournée de calendriers, qui démarrera dès que nous aurons l'autorisation et dans le plus grand respect des règles sanitaires qui seront en vigueur.

En attendant il me reste à vous souhaiter, au nom de l'ensemble des sapeurs-pompiers de Malissard, une bonne et heureuse année 2021 et que celle-ci vous apporte tout ce dont vous avez besoin, santé, joie, bonheur et prospérité. Prenez soin de vous et de vos familles.

VALLA Sébastien  
Chef de centre  
de Malissard

DUPRET Romain  
Président de l'amicale

**Les Pompiers de Malissard**

vous souhaitent une belle année 2021



## Des nouvelles de l'école maternelle....

Vendredi 06 novembre, les élèves des 4 classes de l'école maternelle ont assisté au spectacle :

### « Le petit cirque sous les étoiles »

acrobaties et jongleries ont rythmé ce joli conte musical...



Et voici les jolies décorations réalisées par chaque enfant et accrochées par les familles sur le grand sapin devant la mairie :

- des boules pour les classes de Petites et Moyennes sections,
- des bottes et des sapins pour les classes de Moyennes et Grandes sections.

Un grand merci à la mairie pour le financement du spectacle et pour le goûter de Noël offert à chaque élève de l'école !





## Club de randonnée pédestre malissardois

### Préserver et protéger l'accessibilité des sentiers.

Baliser les GR, les entretenir, tout cela est réalisé par les bénévoles de la fédération de la randonnée, on parle toujours de balisage, mais la partie débroussaillage/entretien demande plus de main-d'œuvre sur le tronçon qui est attribué au Club Pédestre de Malissard.

Les années précédentes l'équipe comprenait 4 ou 5 personnes (2 Baliseurs et 2 ou 3 Débroussaillleurs). deux journées étaient alors prévues.

En 2020, nous avons tenté de réaliser l'opération en une seule journée, pour cela il a été nécessaire de réunir une équipe de 8 personnes avec 2 voitures (2 baliseurs et 6 débroussaillleurs).

Au départ de Malissard, nous sommes allés placer une voiture en bout du tronçon à 10km de Léoncel, vers Oriol en Royans.

Le matin, l'opération a démarré de Léoncel, tout près du bâtiment de l'Équipement

Les 2 Baliseurs repeignent les Balises rouges et blanches (2 traits Horizontaux parallèles pour aller tout droit, Équerres droites ou gauches pour les changements de direction, et Croix pour les chemins à ne pas prendre). Dans certains cas il faut effacer et refaire la Balise ou la déplacer.

Les Débroussaillleurs enlèvent les branches mortes, les pierres et coupent les broussailles, sur une partie du chemin nous avons trouvé beaucoup de branches mortes et

des troncs d'arbres alors que trois semaines avant, lors d'une reconnaissance ce bois n'y était pas. La fin de la tempête Alex était passée par là.

Après avoir suivi la rivière sur 4 km environ il faut gravir la terrible montée sur le versant opposé. Le port du sac à dos et des outils, plus le travail ajoutent de la difficulté.

Arrivée au sommet vers 12h 15, c'est l'heure du repos et du casse-croûte où nous avons partagé le pré avec des vaches paisibles et curieuses. Des échanges gastronomiques ont participé à oublier la fatigue de la grimpe.

L'après-midi, nous repartons, sur la crête de la montagne. Il n'y a pas de difficulté particulière, nous abordons la descente vers Oriol en Royans. C'est là que les ronces ont une fâcheuse tendance à traverser le chemin. Les débroussaillleurs n'aiment pas trop ce passage piquant. Arrivée vers 17 h au terminus sur la route D70 (Léoncel- Oriol en Royans), nous allons chercher la 2ème voiture restée à Léoncel.

Une réelle camaraderie s'est créée pendant la journée de Balisage, aidée par une très bonne météo.

Nous espérons que notre travail tout au long de l'année vous a donné satisfaction, tous les membres du club souhaitent que cette nouvelle année 2021 soit pour vous et vos proches, pleine de paix, de sérénité et de bonne santé.



Le Téléthon à MALISSARD a eu lieu, en modèle réduit, les 5 et 6 décembre devant la mairie.

Une réussite malgré la pandémie car seules quelques activités ont été autorisées :

- l'arbre de lumière et les marrons chauds par l'amicale des pompiers.
- la vente des jouets en bois fabriqués et présentés par Geneviève et Michel ANTHEUNUS.
- les masques en tissus, les sacs à colorier, les livres proposés par les bénévoles de la bibliothèque et Irène.
- les confitures maisons (1717 pots tous fruits confondus dont 560 de crème de marrons) ainsi que des noix caramélisées, confectionnés par l'équipe du club de marche et de Malidon.

Hélas, nous n'avons pas été autorisés à proposer le vin chaud et le café.

A ce jour, plus de 7 000 € ont été récoltés pour le Téléthon.

En respectant les contraintes sanitaires, nous continuons la vente les dimanches matins place de la mairie.

Nous espérons pouvoir organiser le concert de Mali'choeur et la vente de bugnes lors d'une manifestation en début d'année 2021, toujours au profit du Téléthon 2020.

Malidon remercie très, très chaleureusement les donateurs de fruits, de tissu etc. ..., les associations Malissardoise qui ont pu participer sans oublier tous les bénévoles. C'est grâce à toutes ces personnes que le Téléthon 2020 à Malissard, malgré la période difficile sera une réussite.

N'oubliez pas de continuer à vous protéger et nous vous souhaitons, pour l'an 2021 tous nos vœux les meilleurs mais surtout une bonne santé.



**Victime ou témoin de violences conjugales ?**

En cas d'urgence et de danger immédiat :

**17**  **114** 

Pour un conseil, une orientation

**39 19** 

[arretonslesviolences.gouv.fr](https://arretonslesviolences.gouv.fr)

**ARRÊTONS LES VIOLENCES**

Photo posée par un modèle.




# Noël 2020





Malgré les circonstances, l'équipe de l'animation a réussi à vous proposer un décor féérique sur les places de la mairie et de l'église, qui se sont illuminées au son des chants de Noël. L'équipe de décorateurs d'Eric Lebrun et celle du son et de la lumière de Max Roland, nous ont permis de nous évader quelques heures... Un grand merci également à nos commerçants du marché de Noël : Les ravioles de la mère Maury, Théo le Fromager et les escargots de Montvendre.



# ***Donnons une seconde vie à nos sapins de Noël***



**La Commune vous  
propose gratuitement  
le broyage de  
vos sapins de Noël.**



**Samedi 09 janvier  
de 9h à 12h et de 14h à 17h  
place Émile Courthial**



Pensez à apporter de quoi récupérer votre broyat.  
Le broyat non récupéré sera mis à la disposition  
des enfants pour les buttes potagères.

Seuls les sapins naturels seront acceptés sans sac,  
sans pied cloutés, sans neige artificielle ni décoration